

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_111

Séance du mercredi 27 novembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/11/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept novembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul
VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER,
Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Marie LION

Objet: RC Vente d'une partie de la parcelle k383 appartenant à la section de Champlong de Lozère à la commune - DE_2019_111

Monsieur le Maire expose que la réalisation du périmètre de protection immédiat du captage de Champlong de Lozère implique l'achat, par la commune, d'une partie (299 m²) de la parcelle K 383 appartenant à la section de Champlong de Lozère. Cette section n'étant pas doté d'un conseil de section, c'est la commune qui gère ses biens.

Ainsi, monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'approuver, en tant que gestionnaire du bien de section de champlong de Lozère la vente de 299 m² de la parcelle K 383 à la commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère, pour un montant de 50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la vente de 299 m² de la parcelle K 383 en tant que gestionnaire des biens de la Section de Champlong de Lozère.

S'engage à verser 50 € en échange de l'achat de ce bien par la commune.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

